



Delphine Ernotte reconduite à la présidence de France Télévisions

La CGT de FTV prend acte de la décision du CSA de reconduire Delphine Ernotte à la tête de France Télévisions.

La CGT n'entre pas dans le jeu des soutiens plus ou moins affichés aux différents candidats mais il est important de souligner le choix de la stabilité fait par le CSA. Car rebattre les cartes tous les 5 ans, c'est priver l'entreprise de capacité de se projeter à long terme, c'est infliger aux personnels des revirements stratégiques et organisationnels usants et même, on le constate trop souvent, pathogènes.

Cette décision du CSA ne peut pour autant nous faire oublier l'ampleur des problèmes actuels et à venir. En effet, du fait de la crise sanitaire, un déficit conséquent est prévu en 2020 et l'année 2021 s'annonce d'ores et déjà très difficile si la trajectoire budgétaire imposée par l'Etat n'est pas rectifiée.

Les besoins de financement et de développement de l'entreprise restent très importants dans tous les domaines et en particulier dans le numérique, pour les programmes, la régionalisation de France 3 et les chaînes Outre-mer.

Plus que jamais la détention des droits sur les œuvres est une nécessité et l'outil de production et de fabrication interne (notre industrie de programmes), doit être développé.

Plus que jamais la neutralité de l'information et la diversité des points de vue doivent être une réalité sur nos antennes.

Plus que jamais le périmètre de nos antennes (France 4, France Ô) doit être préservé en tenant compte du rôle indispensable et irremplaçable de l'audiovisuel public pendant la crise sanitaire.

La CGT de FTV, premier syndicat du groupe public avec plus de 40% de représentativité, sait être constructive dans la négociation, dans la mesure où l'intérêt du service public, de l'entreprise et de ses salariés sont préservés.

Nous n'aurons de cesse de poursuivre le dialogue avec comme objectif le développement de l'entreprise, son adaptation à l'ère du numérique, la défense de l'emploi, le respect des droits des salariés, la défense de leurs conditions de travail et de leur avenir professionnel.

Paris, le 22 juillet 2020